Attestation de libre commercialisation dans le pays d'origine et/ou de provenance des produits exportés vers l'Algérie

La Chambre de Commerce [1] :

confirme à la demande de [2] :

la présentation de l'attestation de ce dernier

que le/les produit(s) [3] :

relevant de/des sous position:s) :

fabriqué(s) et/ou commercialisé(s) par [4] :

est/sont conforme(s) à la réglementation en vigueur en

ou à défaut aux normes internationales en matière d'exigences de sécurité et de protection du consommateur [5]

et est/sont commercialisé(s) en [6]

Signature et cachet de l'entreprise

Chambre de Commerce

(cachet sur l'arrière)

(1)Nom de la Chambre de auprès de laquelle l'entreprise est enregistrée;

(2) Nom, adresse et raison sociale de l'opérateur;

(3) Dénomination et marques commerciales; (remarques supplémentaires pour le(s) produits concerné(s) comprenant des éléments, tels que code du HS);

(4) Identification du fabricant d'origine et/ou du distributeur;

(5) Citer les références réglementaires et/ou normatives si elles existent;

(6) Pays d'origine et/ou de provenance.